
PROJET DE DELIBERATION

gème OBJET : PROPOSITION DE DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ASBL CENTRE CULTUREL DE FLEMALLE - DECISION.

LE CONSEIL,

Vu l'article L1122-34 § 2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Attendu que la commune de Flémalle est membre de l'ASBL Centre Culturel, rue du Beau Site 25 à 4400 FLÉMALLE;

Vu le renouvellement du Conseil communal consécutif aux élections du 14 octobre 2018;

Vu le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, voté en séance du 25 avril 2019 ;

Vu l'article 9 du Pacte Culturel;

Vu les statuts de l'asbl Centre Culturel

Revu sa délibération du 31 janvier 2019 - 48e objet, proposant désignant huit administrateurs au Conseil d'administration de l'asbl susmentionnée et reprenant nominativement ceux-ci ;

Attendu que, par application de la clé de répartition prévue aux articles 167 et 168 du Code électoral, les mandats sont dévolus comme suit :

- 5 au groupe P.S.
- 1 au groupe PTB
- 1 au groupe Ecolo
- 1 au groupe IC ;

Vu sa délibération du 21 juin 2021 - 10e objet, par laquelle il décide du remplacement de Madame [REDACTED] par Monsieur [REDACTED] ;

Vu le déménagement de Monsieur [REDACTED] en dehors de la commune de Flémalle ;

Vu la nécessité de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'administration du Centre Culturel;

Vu la proposition de candidature du groupe PS ;

DECIDE,

A voix "pour", ... "contre", ... abstentions

1. De proposer la désignation de Monsieur [REDACTED] (PS), en remplacement de Monsieur [REDACTED] ;

2. D'acter que la composition des représentants au sein du Conseil d'administration de l'asbl Centre Culturel se compose à présent comme suit :
- Madame [REDACTED] à 4400 Flémalle.
 - Madame [REDACTED] à 4400 Flémalle.
 - Monsieur [REDACTED] à 4400 Flémalle
 - Madame [REDACTED] à 4400 Flémalle.
 - Monsieur Jérôme DISTER, [REDACTED] à 4400 Flémalle.
 - Monsieur Georges THIRION, [REDACTED] à 4400 Flémalle
 - Monsieur Patrice BARALDI, [REDACTED] à 4400 Flémalle.
 - Monsieur Jordan FLOHIMONT, [REDACTED] à 4400 Flémalle.
3. La présente délibération sera transmise au Centre Culturel pour dispositions et à l'intéressé.

! Attention !

*Ce projet de délibération est un document préparatoire ayant pour vocation de permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation.
Ce document est susceptible d'être modifié et n'a pas encore été adopté par l'autorité communale.*

Note de synthèse explicative

Il s'agit de procéder aux remplacements de certains de nos représentants dans les organes de structures dont la commune est membre.

Ainsi, le groupe PS propose la désignation de Monsieur Damien Pierret en qualité d'administrateur du Centre culturel en remplacement de Monsieur Bastien Horemans qui a quitté notre commune ;